BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS

SESSION 2023

ANNEXE 9: Modèle d'attestation de stage 12

Logo de l'organisme d'accueil

CALIBRA

ATTESTATION DE STAGE

à remettre à la ou au stagiaire à l'issue du stage

ORG/	ANISME	D'ACCUEI	L

Nom ou dénomination sociale : Ex Calibra

Adresse: 14 rue des messageries 75010 Paris

8:0175437150

certifie que

LA OU LE STAGIAIRE

Nom:

Né(e) le : 18.1.08.1.2.002

Prénom:

Sexe: F M M

Adresse: 12 Rue Dagobert, Clichy

±: 06 69 51 10 34

ÉTUDIANT(E) EN BTS Services informatiques aux organisations

Option

V SISR

SLAM

AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) : IPSSI

a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études

DURÉE DU STAGE

Dates de début et de fin du stage : Du 09.105.12023

05/07/2023

Représentant une durée totale de 2 meis

nombre de semaines / de mois

(rayer la mention inutile).

La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.

MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE Á LA OU AU STAGIAIRE

La ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de

euros.

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale

Fait à lans

le06,106,12023

Nom, fonction et signature de la personne représentant de l'organisme d'accueil

Firsova, administrateur Système

CCEX, CALIBRA 14 rue des Massagenes - 75010 Paris art. L.351-17 – code de l'éducation art. D.124-9)

Tél.: 01 76 43 71 50 – Fax: 01 75 43 71 51

SARL au capital de 7 622,45 6 – APE: 6202A

TVA intra: FRu5438878373

SIRET: 438 878 373 00010

RCS: 438 678 373 Paris B

Pour les personnes candidates se présentant au titre de leur activité professionnelle caute d'activité profession

² Pour les personnes candidates se présentant au titre de leur activité professionnelle, cette attestation sera remplacée par des certificats de travail.